



ASBL Jurade Princièrè de Chimay
N°E.: 433 348 389 rue Forge Monseu, 15
6461 Virelles
chapitre.juradeprincièrè.chimay@skynet.be

Avec le soutien des produits
que nous défendons.

Jurade Princièrè
de **Chimay**
— 1986 — 2026 —



Invitation

La Famille Princièrre de Chimay,

le Grand Jurat Chancelier Pierre Salingros,

le Grand Jurat Chancelier Fondateur Philippe Macq,

les Grands Jurats,

les Jurats,

les Ambassadeurs et Ambassadrices,

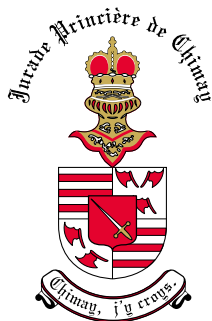
les Compagnons

ont l'immense plaisir de vous inviter au

**XXXIX^{ème} CHAPITRE SOLENNEL DE LA JURADE
PRINCIÈRE DE CHIMAY**

le dimanche 11 octobre 2026
dans le cadre prestigieux du Château de Chimay.

Tenue de ville souhaitée.



Menu

*Crémant d'Alsace
Trio de mises en bouche du Chef*

*Parfait de truite de Cendron et crevettes
grises aux herbes fraîches, crème iodée,
légumes croquants et huile parfumée*

*Sorbet artisanal à la poire Durondeau,
fraîcheur de fruits*

*Cuisse de lapin confite à la Chimay Bleue
et aux herbes des garrigues jus tomate aux
légumes du soleil, pommes grenailles roties
au romarin*

*Assiette de fromages de Chimay
et sa garniture*

Gâteau du 40^{ème} anniversaire

Le petit Delahaut et sa suite

Traiteur : Mobichef- Didier Bolle

Programme

8H00 Accueil des confréries et petit déjeuner au Collège Saint-Joseph, rue de Virelles 75, 6460 Chimay.
Parking dans la cour de récréation – suivre fléchage.

8H45 Mise en habit.

9H00 Appel des confréries pour le cortège.

9H30 XXXIX^e chapitre solennel au Château des Princes de Chimay.

11H30 Verre de l'amitié.

13H00 Repas gastronomique en la salle des sports du Collège (la salle ne sera pas accessible avant 13h00).

Repas dansant animé par Salvator Caltagirone.

Le nombre de personnes étant limité, il sera tenu compte des réservations selon leur ordre d'arrivée. Le paiement de 69€ par personne (boissons non comprises) doit être effectué avant le 01 octobre 2026, sur le compte IBAN BE54-3701007064-97.

Uniquement virements bancaires (pas de liquide ni de chèque).

Les réservations seront effectives uniquement après la réception du bordereau d'inscription et du paiement.

Pour les intronisations, les demandes doivent être communiquées impérativement avant le 20 septembre 2026, accompagnées d'un très court CV présentant la confrérie. Une petite anecdote est souhaitable.

Tout courrier doit être adressé uniquement au secrétariat chapitre: chapitre.juradeprincièrre.chimay@skynet.be ou M.-J.Paroché, Le Feuillet 14 à B-6460 Chimay.
Téléphone: 0032 479 73 48 01 - 0032 474 69 44 33

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération. L'organisateur décline toute responsabilité si une infraction était commise suite à l'alcoolémie, l'usage de produits stupéfiants ou de médicaments.



Carte réponse **Bon réservation repas**

A renvoyer au Secrétariat Chapitre pour le **01 octobre 2026** au plus tard :
Marie-Jeanne PAROCHE, Le Feuillet 14 à B-6460 CHIMAY
Courriel : **chapitre.juradeprincièrre.chimay@skynet.be**

Confrérie :

Monsieur ou Madame :

Adresse :

.....

N° téléphone :

Adresse mail :

Participera au banquet donné à l'occasion du chapitre solennel et désire être, si possible, à la même table que :

M. / Mme :

Nombre de personnes : Prix : 69 € / Repas = € à payer

Les repas sont à payer sur le compte :

BIC : **BBRUBEBB** - Compte **BE54 370100706497** de la Jurade princièrre de Chimay.

Seul le paiement reçu avant le 01 octobre 2026 confirmera la réservation, accompagnée du bordereau d'inscription.

Vu les conditions imposées par le traiteur, tout repas réservé et non annulé avant le 06 octobre 2026 sera réclamé, même s'il n'est pas consommé.

N.B. : Nous attirons l'attention que pour des raisons de sécurité, l'accès au Théâtre du Château de Chimay est limité à 150 personnes maximum.

Nous organiserons une tournante permettant ainsi à chaque confrérie représentée, d'accompagner la personne intronisée et ainsi entrer dans le Théâtre, le temps de son intronisation.

Cette logistique sera assurée par l'équipe Jeune de la Jurade.

Date :

Signature :